

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE **MERCREDI 13 NOVEMBRE 2024**

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS PRÉSENTS : 21

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 6

AYANT DONNÉ POUVOIR : 4

N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 2

Le 13 novembre 2024, à 18 heures, le conseil communautaire de la communauté de communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle de la Savoyarde à Séz, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président.

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice : Guillaume DESRUES, Laurent CHELLE, Gérard VERNAY, Michelle ANXIONNAZ, Nicolas MORIN, Frédéric BATAILLE, Cécile UTILLE-GRAND

Les Chapelles : Paul PELLECUER

Montvalezan : Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

Séze : Lionel ARPIN, Joëlle CAMPERS, Mathieu LECLERCQ

Sainte-Foy-Tarentaise : Yannick AMET, Daniel EUSTACHE

Tignes : Serge REVIAL, Capucine FAVRE, Franck MALESCOUR

Val d'Isère : Patrick MARTIN, Véronique PESENTI-GROS

Villaroger : Alain EMPRIN

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Laurence REGNIER donne pouvoir à Gérard VERNAY

Françoise BESNARD donne pouvoir à Michelle ANXIONNAZ

Morgan LE LANN donne pouvoir à Guillaume DESRUES

Gérard MATTIS donne pouvoir à Patrick MARTIN

EXCUSÉS

Séze : Eric JACQUEMOUD

Tignes : Laurence FONTAINE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mathieu LECLERCQ est désigné secrétaire de séance

**2024-138 CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT D'ANIMATION -
RESPONSABLE DE L'ESPACE JEUNES 11/17 ANS**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L.313-1 et L.332-8 ;

VU le budget de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise ;

VU l'avis favorable du bureau communautaire en date du 15 Octobre 2024 ;

VU le tableau des effectifs existant ;

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent d'adjoint d'animation pour le service d'Enfance Jeunesse au grade d'adjoint d'animation à temps complet ;

Il est proposé :

- La création d'un emploi permanent d'adjoint d'animation à temps complet afin d'assurer les fonctions de responsable de l'Espace Jeunes 11/17 ans pour exercer les missions suivantes :
 - Diriger la structure (organisation et moyens) ;
 - Rédiger un projet pédagogique (intention pédagogiques et fonctionnement) en collaboration avec l'animateur de l'Espace Jeunes ;
 - Programmer et animer des activités à destination des adolescents (extrascolaire et périscolaire) ;
 - Suivi de l'animateur de l'Espace Jeunes ;
 - Gestion des véhicules ;
 - Suivi du budget fonctionnement et investissement ;
 - Gestion des inscriptions et de la facturation ;
 - Accompagner les jeunes sur des sorties culturelles
 - Concevoir et animer des projets d'animation ou des opérations ponctuelles sur différentes thématiques en collaboration avec le responsable du local des jeunes : prévention, orientation action culturelle ;
 - Prendre en charge l'organisation des mini-séjours adolescents :
 - Orienter les jeunes vers les partenaires institutionnels ou associatifs ;
 - Accueil du public (vente cartes jeunes, encaissement).

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **CREE** à compter du 1^{er} janvier 2025, un emploi de responsable de l'espace Jeunes 11/17 ans dans le grade d'adjoint d'Animation relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet ;
- **INSCRIT** les crédits correspondants au budget 2025 de la communauté de communes de Haute-Tarentaise.

Yannick AMET

Président

